

RCS : LE PUY  
Code greffe : 4302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00500  
Numéro SIREN : 833 785 702  
Nom ou dénomination : MAILLET INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 07/01/2021 sous le numéro de dépôt B2021/000038

Désignation de l'entreprise <b>SASU MAILLET INVESTISSEMENTS</b>			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise <b>LIEU-DIT LE PINY HAUT 43200 YSSINGEAUX</b>					
Numéro SIRET* <b>8 3 3 7 8 5 7 0 2 0 0 0 1 4</b>					
Durée de l'exercice en nombre de mois* <b>12</b>			Durée de l'exercice précédent* <b>12</b>		
			Exercice N clos le <b>30/09/2020</b>		
<b>ACTIF</b>			<b>Brut</b>	<b>Amortissements-Provisions</b>	<b>Net</b>
			<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012	
		Autres*	014	016	
	Immobilisations corporelles*		028	030	
	Immobilisations financières* (1)		040	042	453 500
	<b>Total I (5)</b>		<b>044</b>	<b>048</b>	<b>453 500</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
		Marchandises *	060	062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	
		Autres* (3)	072	074	438 174
		Valeurs mobilières de placement	080	082	
		Disponibilités	084	086	21 211
		Charges constatées d'avance *	092	094	
	<b>Total II</b>		<b>096</b>	<b>098</b>	<b>459 385</b>
	<b>Total général (I + II)</b>		<b>110</b>	<b>112</b>	<b>912 885</b>
<b>PASSIF</b>					<b>Exercice N NET</b>
					<b>1</b>
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		450 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		18 882
	Réserves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131		258 773
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136		52 863
	Provisions réglementées		140		
	<b>Total I</b>		<b>142</b>		<b>780 519</b>
Provisions pour risques et charges					
<b>Total II</b>		<b>154</b>			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		1 065
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	129 515	131 300
	Produits constatés d'avance		174		
<b>Total III</b>		<b>176</b>		<b>132 365</b>	
<b>Total général (I + II + III)</b>		<b>180</b>		<b>912 885</b>	
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	3 500
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <b>SASU MAILLET INVESTISSEMENTS</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>				Exercice N clos le 30/09/2020		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export		209	210	
	Production vendue	{ biens services*	et livraisons	215	214	
			intracommunautaires	217	218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)			242	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244	
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
	{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	2 659	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				270	( 2 659)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)		280	58 530	
	Produits exceptionnels	(IV)		290		
	Charges financières	(V)		294	1 222	
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	
		{ dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices*	(VII)		306	1 785		
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>				310	52 863	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	52 863	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	1 785	
	Divers, dont intérêts excédentaires des cotes-cis d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	zones de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	zone de développement prioritaire (44 septicies)	993		
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit		346	350	53 901
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		643		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		647		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		648		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite		641				
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	11 898	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :		356			
	Déficits antérieurs reportables : *..... dont imputés sur le résultat :			360		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	11 898	

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU MAILLET INVESTISSEMENTS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2020, dont le total est de 912 885 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 52 864 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/12/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	450 000	3 500		453 500
<b>Total</b>	<b>450 000</b>	<b>3 500</b>		<b>453 500</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
<b>Total</b>				
<b>ACTIF NET</b>				<b>453 500</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 438 174 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	438 174	438 174	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>438 174</b>	<b>438 174</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 450 000,00 euros décomposé en 9 000 titres d'une valeur nominale de 50,00 euros.

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 132 365 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 065	1 065		
Dettes fiscales et sociales	1 785	1 785		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	129 515	129 515		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>132 365</b>	<b>132 365</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	129 515			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 128 294 euros.

#### Charges à payer

	Montant
HONORAIRES NP	1 065
ASSOCIES - INTERETS COURUS	1 221
<b>Total</b>	<b>2 286</b>

## MAILLET INVESTISSEMENTS

- : -

**Société par Actions Simplifiée unipersonnelle au capital de 450 000 €**

- : -

**Siège social : YSSINGEAUX (Haute-Loire)**

**110 Lotissement de l'Etang**

**Lieudit Le Piny Haut**

- : -

**833 785 702 RCS LE PUY EN VELAY**

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES

DU 21 DECEMBRE 2020

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 30 SEPTEMBRE 2020

### TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve l'affectation des résultats proposée par le Président et décide en conséquence d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2020 s'élevant à 52 863,75 euros de la manière suivante :

- 5% au compte "Réserve légale": .....	2 643,19 €
- Distribution de dividendes : .....	30 000,00 €
- Le solde au compte "Autres Réserves" : .....	20 220,56 €
<b>TOTAL</b>	<b>52 863,75 €</b>

A chaque action correspond un dividende de 3,33 €, mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions fiscales, la société distributrice prélèvera à la source, chez chacun des associés personnes physiques, un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,8 % calculé sur le montant brut des revenus distribués, exigibles sur dividendes et distributions assimilées. Il est prélevé dans les mêmes conditions et à la source les prélèvements sociaux au taux de 17,2 % soit un total de 30 % (flat tax).

L'imposition définitive des revenus mobiliers est liquidée à partir des éléments portés dans la déclaration des revenus souscrite l'année suivant celle de leur perception. Les revenus sont alors soumis à l'impôt sur le revenu par application d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU), ou "flat tax" de 30 % (12,8 % d'impôt outre 17,2 % de CSG –CRDS).

Chacun des associés personnes physiques pourra faire option expresse et irrévocable, à l'occasion du dépôt de sa déclaration fiscale des revenus, afin que la présente distribution soit soumise au barème progressif de l'impôt sur le revenu dans les termes de l'article 200 A 2 du Code Général des

Impôts ; l'option est globale et porte sur l'ensemble des revenus entrant dans le champ d'application du PFU. En cas d'option, les présents revenus mobiliers ouvriront droit à abattement de 40%.

Dans cette hypothèse d'option, le prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,8 % outre les prélèvements sociaux au taux de 17,2 %, soit un total de 30 % sera perçu à titre d'acompte d'impôt sur le revenu. Il sera imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. L'excédent éventuel sera restitué.

Les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur au montant fixé par la loi ( 50 000 €, Célibataire Divorcé ou Veuf – 75 000 €, cas d'imposition commune) peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL)

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé les distributions de dividendes effectuées au titre des exercices visés par ce texte, savoir :

<u>Exercice</u>	<u>Dividende</u>	<u>Dividende brut</u>	<u>Revenu réel selon l'option fiscale</u>
30/09/2018	100 000 €	100 000 €	70 000 €
30/09/2019	NEANT	NEANT	NEANT

LE PRESIDENT

**CERTIFIÉ  
CONFORME**

